



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 88

Question écrite n° 17649

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'aménagement en voirie express à deux fois deux voies de l'itinéraire Toulouse-Lyon. En effet, ce dossier fait figure de véritable serpent de mer. Il a été lancé il y a plus d'une décennie, et seules les sections Toulouse-Albi et Lyon-Saint-Etienne sont actuellement en service. La déviation de Carmaux et la restructuration de la section Marssac-sur-Tarn-Albi viennent à peine d'être mises sur les rails. En parallèle, la traversée autoroutière des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Aveyron, ainsi que la mise aux normes autoroutières du contournement d'Albi font encore figure de vœux pieux. Or la réalisation de cet itinéraire est vitale pour l'avenir économique de la région Midi-Pyrénées. Elle lui demande donc de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La route nationale 88, diagonale de Toulouse-Lyon, desservant plusieurs chefs-lieux de départements du Massif central est un axe d'aménagement du territoire par excellence. La décision de mise à deux fois deux voies de cet axe prise lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIAT) de Mende en 1993 ne saurait être remise en cause. C'est bel et bien ce niveau d'aménagement qui est recherché pour la RN 88. Depuis le CIAT de Mende, il y a dix ans, la mise à deux fois deux voies de cet itinéraire a été bien engagée. Les sections de Toulouse-Albi et Lyon-Saint-Étienne sont d'ores et déjà en service. Les travaux de la totalité de l'itinéraire Albi-Sévérac-le-Château, au niveau du raccordement avec l'autoroute A 75, à l'exception du contournement de Baraqueville dont les études d'avant-projet sommaire sont en cours d'approbation, ont été déclarés d'utilité publique. Une enveloppe d'un montant total de 171,2 MEUR a été inscrite à l'actuel contrat de plan conclu entre l'Etat et la région Midi-Pyrénées. En complément d'une nouvelle section de six kilomètres à deux fois deux voies, mise en service en avril 2002 entre Rodez et Baraqueville, et après le franchissement de la vallée du Viaur à Tanus en octobre 2000, le montant de 171,2 MEUR permettra la réalisation du doublement de la rocade d'Albi et des déviations de Carmaux et Recoules. Dans le département de la Lozère, les travaux de raccordement de la RN 88 à l'A 75 au droit du vallon du Romardiès sont en cours. Le contrat État-région Languedoc-Roussillon a prévu un montant de 60 MEUR pour le financement de cette opération. Par ailleurs, la section Saint-Étienne-Le Puy-en-Velay a été déclarée d'utilité publique, y compris le contournement du Puy-en-Velay dont le décret a été signé le 27 décembre 2001. Le contrat Etat-région Auvergne pour la période 2000-2006 a prévu le financement de 134,9 MEUR de travaux pour ce tronçon, dont 82,5 MEUR à la charge de l'État. Cette enveloppe permettra la réalisation de la première phase du contournement du Puy-en-Velay, les mises aux normes autoroutières de la RN 88 entre Firminy et Le Puy-en-Velay, le lancement des études de la section Saint-Hostien-Le Pertuis et l'achèvement des opérations engagées au précédent contrat de plan (le viaduc de pont-Salomon, la section Monistrol-pont-Salomon et les déviations de La Guide et La Besse). Sur les 73 kilomètres de cet itinéraire, seule la déviation d'Yssingeaux (4,4 kilomètres) restera à financer dans le cadre du prochain contrat de plan. L'État consent donc un effort financier important pour l'aménagement de la RN 88 sur la période 2000-2006, qui en fait le deuxième axe national en terme d'investissement après la route Centre

Europe-Atlantique. Cet effort s'élève à 200 MEUR, ce qui correspond à 375 MEUR de travaux programmés au XIIe plan avec la participation des collectivités. À titre de comparaison, dans le cadre du précédent contrat, la participation de l'État s'est élevée à 145 MEUR pour un montant total de travaux de 193,3 MEUR. Au-delà du XIIe plan, l'aménagement de cet axe devra s'inscrire dans la durée, compte tenu des besoins de financement conséquents qu'appelle la poursuite de ce projet, en particulier dans sa section centrale entre l'A 75 et Le Puy-en-Velay. C'est la raison pour laquelle il a été proposé d'engager, en liaison étroite avec le syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon qui regroupe les collectivités locales concernées, une démarche expérimentale en terme de hiérarchisation et de priorité. En particulier, le phasage le plus adéquat devra être défini dans le cadre de la réalisation nécessairement progressive. Cette réflexion devra en outre, permettre sur le tronçon A 75 Le Puy de confirmer le tracé jusqu'à présent décidé et d'en prévoir sa réservation dans les documents d'urbanisme. Le rythme d'aménagement de la RN 88 dépendra aussi intimement des suites qui seront données à la réflexion que le Gouvernement poursuit actuellement sur les grands projets d'infrastructures de transport au travers de l'audit, de l'étude prospective de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et du débat parlementaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17649

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3432

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6673